



Annulation du permis de conduire

Par **ampilhac**, le **16/03/2008** à **19:12**

apres commission medicale satisfaisante ,refus pour resultats non satisfaisant des tests psychotechnique doit je refaire une demandede visite medicale?

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **04:04**

Bonjour

Si le résultat à vos tests psychotechniques est défavorable, la commission a établi un certificat concluant à l'inaptitude du candidat. Ainsi, dans le cas d'une annulation du permis de conduire, vous êtes contraints de passer une visite médicale, dans le cadre de la commission médicale primaire d'appel. Il convient d'écrire au préfet par lettre recommandée avec accusé de réception afin de la saisir.

Cette commission est composée de 2 médecins généralistes qui fournissent après votre examen médical, un avis d'aptitude (dans la pratique, l'examen médical est extrêmement rapide de l'ordre du ¼ d'heure).

Par la suite, vous devrez vous rendre dans un centre d'examen psychotechnique et rencontrer un psychologue qui vous fera passer des tests psychotechniques, il rendra alors à son tour un avis d'aptitude (pour des raisons pratiques évoquées par les préfectures, cet examen a généralement lieu avant l'examen médical)

Un avis définitif d'aptitude médical sera alors transmit.

Restant à votre disposition

Par **ampilhac**, le **14/04/2008** à **19:10**

dans quel cas peut on eviter de passer les tests psychotechniques